



MUTATIONS inter-académiques

Toutes les informations sur notre site www.snalc-versailles.fr

du mardi 19 novembre 2019 à 12h

au

lundi 9 décembre 2019 à 12h

Saisie des demandes sur I-Prof

www.education.gouv.fr/iProf-siam

Retour de la confirmation de votre demande et de vos justificatifs par voie hiérarchique du **lundi 9 décembre à 12h** au **vendredi 13 décembre**

Vous seul pouvez consulter i-prof/SIAM à chaque étape :

Mercredi 8 janvier 12h : Premier affichage de votre barème retenu par le rectorat.

Du mercredi 8 janvier au mardi 28 janvier 16h : Réception par le rectorat des contestations des barèmes et des pièces justificatives.

Jedi 30 janvier 18h : Affichage définitif des barèmes.

Mercredi 4 mars 2020 : Résultat de votre mutation.

Vous êtes stagiaire

devant obtenir une première affectation en tant que titulaire ?

La participation est obligatoire

Pour être informé (e) et avoir un conseil personnalisé

Contactez le SNALC-VERSAILLES

par courriel

info@snalc-versailles.fr

par téléphone

01 39 51 82 99 (permanence)

06 95 33 13 45

Le SNALC conseille TOUS les personnels de l'Éducation Nationale

Pour un suivi de votre dossier par les élus du SNALC, envoyez à info@snalc-versailles.fr :

- Une copie du récapitulatif de votre demande sur i-prof/SIAM, à éditer en pdf avant le 09/12/2019
- Une copie de la confirmation de demande que vous recevrez dans votre établissement. Corrigez la si vous constatez des erreurs. Indiquez tout problème prévisible en rouge sur la première page (retard de pièces justificatives par exemple, etc.)
- Une copie des pièces justificatives que vous avez fournies.